



En application de la loi
n° 82-213 du 2/03/1982
le présent acte a été déposé
à la préfecture de Nanterre
le **25 SEP 2024**
et publié le **26 SEP 2024**
Le directeur général adjoint des services

Mission management du commerce

Décision n° 2024-291

Objet : Signature du contrat pour l'étude complémentaire de l'agence LESTOUX & ASSOCIES

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique, notamment son article R.2122-8,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'offre de l'agence LESTOUX & ASSOCIES correspond à nos besoins en matière d'étude directe auprès des consommateurs.

Considérant la nécessité de réaliser une seconde vague d'enquête sur le centre-ville,

DECIDE de signer le contrat concernant cette étude complémentaire à réaliser par l'agence LESTOUX & ASSOCIES pour un montant de 6 600 € HT pour la mission.

PRECISE que la durée du contrat court à compter du 1er septembre 2024 jusqu'à l'achèvement de la mission.

Fait à Sceaux, le 24 septembre 2024



Philippe LAURENT